

2022–2023

Déclaration sur l'esclavage moderne

Mot d'introduction du conseil d'administration

Chez lululemon, nous nous engageons à entretenir une chaîne d'approvisionnement solide et durable, conformément aux normes internationales en matière de droits de la personne et de travail, lesquelles sont énoncées dans notre Code d'éthique des fournisseurs. Nous sommes conscients de l'occasion et de la responsabilité que nous avons de protéger activement les conditions de travail des personnes qui fabriquent nos produits et de contribuer à l'élimination de l'esclavage moderne, y compris de la traite des personnes et du travail forcé dans nos chaînes d'approvisionnement. Notre approche repose sur un programme en matière de chaînes d'approvisionnement responsables (CAR) et durables ainsi que sur notre collaboration avec les fournisseurs et les partenaires. Ces derniers partagent nos valeurs et fournissent leur soutien en vue d'améliorer l'impact positif et le bien-être. À mesure que notre entreprise s'accroît, nous continuerons de tirer profit des mesures collectives afin d'améliorer nos pratiques et notre industrie.

Cette déclaration commune présente les pratiques, les politiques et les processus d'affaires que nous mettons en œuvre à l'échelle mondiale pour définir et éliminer les risques liés à l'esclavage moderne dans nos opérations commerciales et dans notre chaîne d'approvisionnement de produits. lululemon

athletica inc. et ses filiales consolidées approuvent cette déclaration qui vise à remplir les exigences de divulgation de l'esclavage moderne dans certains pays : lululemon athletica UK Ltd. doit se conformer aux exigences de la loi britannique sur l'esclavage moderne (*UK Modern Slavery Act*); lululemon athletica australia holding Pty Ltd et sa filiale, lululemon australia Pty Ltd, doivent se conformer aux exigences de la loi australienne de 2018 sur l'esclavage moderne (*Australian Modern Slavery Act, 2018 [Cth]*); et lululemon athletica inc. doit se conformer à la loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (*California Transparency in Supply Chains Act*). Cette déclaration a été rédigée en consultation avec ces entités comptables.¹

Notre Divulgation en matière de chaînes d'approvisionnement responsables* 2022 décrit davantage notre diligence raisonnable en matière de conduite responsable de l'entreprise afin de déterminer, de diminuer et de traiter les risques et les impacts de la chaîne d'approvisionnement sur les personnes qui fabriquent nos produits, ainsi que de soutenir leur bien-être.

Structure organisationnelle et activités

lululemon athletica inc. est la société mère de lululemon athletica UK Ltd., lululemon usa inc., lululemon athletica australia holding Pty Ltd., et



¹ Cette déclaration n'inclut pas lululemon Studio.

* Ces liens sont disponibles en anglais.

Cette déclaration a été publiée pour l'année fiscale 2022-2023 en accord avec l'article 54 du *Modern Slavery Act 2015* (UK), le *California Transparency in Supply Chains Act 2010* (É.U.), et le *Modern Slavery Act 2018* (Australie).

lululemon athletica australia Pty Ltd., parmi d'autres filiales (collectivement, « lululemon », « nous », « notre » ou « nos » dans la présente déclaration).

Fondée en 1998, lululemon athletica inc. conçoit, distribue et vend des vêtements et des accessoires athlétiques inspirés par un mode de vie sain. Nous avons développé une culture d'entreprise unique et notre vision est de créer des produits et des expériences transformatrices qui tissent des liens significatifs, ouvrant ainsi la voie à davantage de possibilités et à un plus grand bien-être pour tout le monde. Nous proposons une gamme complète de vêtements et d'accessoires sous la marque lululemon.

Notre siège social se trouve à Vancouver, au Canada. lululemon exploite 655 magasins d'entreprise dans 18 pays, et emploie plus de 34 000 personnes à travers le monde. Pour en savoir plus sur lululemon athletica inc., veuillez consulter notre [site Web*](#).

Notre chaîne d'approvisionnement

Puisque nous ne fabriquons pas nos propres produits, nous comptons sur une chaîne d'approvisionnement personnalisée et organisée. En 2022, nous avons travaillé avec 45 fournisseurs de rang 1 qui ont fabriqué nos produits, et avec 60 fournisseurs de rang 2 qui ont fourni les tissus de nos produits. En 2022, 39 % de nos produits ont été fabriqués au Vietnam, 14 % au Cambodge, 12 % au Sri Lanka, 8 % au Bangladesh, 7 % en Indonésie et le reste dans d'autres pays. De plus, 43 % de nos tissus proviennent de Taïwan, 19 % de la Chine continentale, 16 % de Sri Lanka et le reste d'autres pays. Les usines qui fabriquent nos produits emploient près de 300 000 personnes.

Nous publions une liste des installations de nos fournisseurs de rang 1 et 2 ainsi que de nos sous-traitants de rang 1, et ce, deux fois par année sur notre [site Web*](#). Ces renseignements figurent aussi sur le site Web [Open Supply Hub*](#).

Programme de chaîne d'approvisionnement responsable

Notre programme en matière de chaînes d'approvisionnement responsables fait progresser nos engagements envers des pratiques de travail équitables et le bien-être des gens qui fabriquent nos produits. Fondé sur les principes du [Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises*](#), notre programme vise à identifier, éliminer, prévenir ou diminuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.²

Le programme est basé sur trois catégories importantes :

- Surveillance — Évaluer et améliorer les conditions de travail dans les usines.
- Intégration — Intégrer des pratiques d'achat responsables au niveau des stratégies, des processus et des outils de l'entreprise.
- Collaboration — Travailler avec des organismes multipartites, des industries, des fournisseurs et des marques afin de soutenir le changement et l'impact des systèmes.

Nous appliquons une approche d'amélioration continue envers la diligence raisonnable et nous continuons à renforcer nos pratiques de soutien aux chaînes d'approvisionnement raisonnables et à les conformer aux normes mondiales. Nous nous sommes notamment joints à la Fair Labor Association (FLA) en 2020 et nous nous affirons à devenir une société membre agréée d'ici 2024. En 2022, nous avons contacté des experts de l'industrie et leur avons donné pour mandat de procéder à un examen approfondi de notre programme mondial en matière de CAR concernant le travail forcé. Suite à ces démarches, nous avons optimisé nos efforts.

² De par le [OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains in the Garment and Footwear Sector*](#), les risques de chaîne d'approvisionnement sont définis comme un préjudice aux individus, autres organismes et aux communautés en relation avec les droits de l'homme, les droits du travail et de l'environnement.

* Ces liens sont disponibles en anglais.

Cette déclaration a été publiée pour l'année fiscale 2022-2023 en accord avec l'article 54 du *Modern Slavery Act 2015* (UK), le *California Transparency in Supply Chains Act 2010* (É.U.), et le *Modern Slavery Act 2018* (Australie).



Politiques et engagements

Nous sommes engagés envers notre diligence raisonnable en matière de conduite responsable, éthique et intègre dans toutes nos relations d'affaires, et nous nous attendons aux mêmes exigences de la part de nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Nos politiques sont fondées sur des normes internationales en matière de droits de la personne et de droits du travail, notamment :

- [Déclaration universelle des droits de l'homme](#)
- [Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#)
- [Déclaration de l'Organisation internationale du travail \(OIT\) relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#)
- [Indicateurs de travail forcé de l'OIT](#)

Nous mettons en œuvre nos exigences responsables en matière de chaîne d'approvisionnement en fonction des politiques mondiales afin d'atténuer les risques de l'esclavage moderne.

Politique	Objet	Application
Code de conduite et d'éthique commerciale mondial* (Code de conduite)	Notre politique établit nos pratiques commerciales éthiques, y compris notre engagement envers une chaîne d'approvisionnement responsable. Elle interdit strictement le travail forcé ou involontaire, le travail des enfants, et la traite des personnes au sein de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.	Directeurs, dirigeants, employés, ambassadeurs, entrepreneurs et fournisseurs (le cas échéant)
Code d'éthique des fournisseurs* (CÉF)	Notre CÉF décrit notre engagement strict envers le respect des droits de l'homme et du travail ainsi que la promotion des conditions de travail sécuritaires et équitables pour les personnes de notre chaîne d'approvisionnement. Il établit les exigences minimales pour nos fournisseurs partenaires, y compris l'interdiction du travail forcé. Notre CÉF est intégré à toutes les ententes avec les fournisseurs de rang 1 et de rang 2 ³ et il est conforme au Code du travail équitable* de la FLA.	Fournisseurs, installations des fournisseurs, sous-traitants et fournisseurs en amont
Indices de référence de conformité au Code d'éthique des fournisseurs* (Indices de référence)	Nos indices de référence décrivent en détail les exigences du CÉF, y compris nos principes mondiaux en matière de conformité et nos attentes en matière de la conduite professionnelle des fournisseurs. Ils sont aussi la base de l'évaluation du rendement et des progrès d'un établissement par rapport aux exigences du CÉF. Nos indices de référence cadrent avec les indices de référence de conformité au Code de conduite* de la FLA.	Fournisseurs, installations des fournisseurs, sous-traitants et fournisseurs en amont
Norme relative aux travailleurs immigrés étrangers*	Notre norme relative aux travailleurs immigrés étrangers établit les exigences minimales en matière de recrutement, d'emploi et de rapatriement des travailleurs immigrés étrangers, lesquels constituent un groupe vulnérable aux pratiques de travail forcé.	Fournisseurs de rang 1 et 2 et leurs sous-traitants (avec travailleurs immigrés étrangers dans les installations)
Accord du fournisseur	Le contrat juridique entre lululemon et ses fournisseurs comprend une attestation d'acceptation des exigences du CÉF et les obligent à s'engager à ce que leurs installations, fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants et employés qui fabriquent les produits de lululemon se conforment au CÉF.	Fournisseurs de rang 1 et 2
Certificat d'acceptation et d'entente (CAE)	Tous les fournisseurs et sous-traitants sont tenus de signer le CAE, une section de l'accord du fournisseur. Ce certificat atteste qu'ils comprennent et qu'ils se conformeront aux exigences du CÉF et, le cas échéant, à la Norme relative aux travailleurs immigrés étrangers. Le CAER comprend un engagement envers une approche d'amélioration continue.	Fournisseurs de rang 1 et 2 et leurs sous-traitants

³ Rang 1 : fabrication du produit final. Rang 2 : établissements qui fournissent nos usines de rang 1 avec les matériaux.

* Ces liens sont disponibles en anglais.

Cette déclaration a été publiée pour l'année fiscale 2022-2023 en accord avec l'article 54 du *Modern Slavery Act 2015* (UK), le *California Transparency in Supply Chains Act 2010* (É.U.), et le *Modern Slavery Act 2018* (Australie).



Évaluation des risques et diligence raisonnable (vérification)

Identifier les risques

Étant donné que nous ne fabriquons pas nos produits, nous considérons que notre chaîne d'approvisionnement de produits pose le plus grand risque d'esclavage moderne. Dans le cadre de notre approche de diligence raisonnable, nous effectuons régulièrement des grilles d'évaluation des risques sociaux et des droits de la personne dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Nous évaluons les risques connus du secteur et tout autre risque pouvant être présent dans une région géographique ou un processus de production en particulier. Qui plus est, nous examinons les contextes économiques, sociaux et politiques dans l'ensemble des pays, ainsi que d'autres critères pouvant démontrer un niveau croissant de risques et d'impacts. Cet examen nous permet d'identifier et de hiérarchiser les répercussions réelles et potentielles. Il nous informe aussi de la façon dont nous évaluons nos fournisseurs et nous apportons des améliorations et des changements par l'entremise de nos programmes d'impact mondial.

Nous surveillons et évaluons les risques comme suit :

- **Secteur et région d'approvisionnement :** Nous effectuons des contrôles axés sur les risques sectoriels généraux et spécifiques dans les régions d'approvisionnement afin d'identifier les risques pertinents et d'informer nos décisions. Lorsque notre contrôle identifie de graves risques, nous faisons preuve d'une diligence accrue. Avant d'entrer dans une nouvelle région d'approvisionnement, nous effectuons une évaluation approfondie des risques. Lorsque certains facteurs de risque sont présents, nous avons le choix de ne pas entrer dans ce pays ou cette région et/ou d'élaborer des stratégies ciblées pour minimiser les risques identifiés.
- **Engagement des intervenants :** Par l'entremise de nos adhésions aux initiatives sectorielles et multipartites, notamment pour la Fair Labour Association, American Apparel & Footwear Association, la Sustainable Apparel Coalition et la

Responsible Labor Initiative*, nous collaborons et interagissons avec des partenaires de l'industrie, la société civile, des groupes de parties intéressées et des marques partenaires pour définir, évaluer et gérer les risques, notamment l'esclavage moderne et le travail forcé.

- **Processus de déclaration des griefs du fabricant :** Notre processus de règlement des griefs permet aux individus et aux organismes de notre chaîne d'approvisionnement de faire rapport des problèmes de non-conformité avec notre CÉF. Nous examinons tous les cas, nous prenons les mesures nécessaires, puis nous analysons les cas et intégrons les apprentissages afin d'alimenter nos connaissances en matière de risques dans notre chaîne d'approvisionnement.
- **Données internes et expertise :** Notre équipe mondiale responsable de la chaîne d'approvisionnement est située dans les principales régions d'approvisionnement et les sièges sociaux mondiaux. Elle est responsable de diriger ou de superviser les évaluations des installations afin d'assurer la conformité au CÉF, la résolution des problèmes et l'encadrement des programmes d'impact mondial. Le travail de cette équipe nous permet de mieux comprendre les risques locaux et régionaux.

Sélection et certification des fournisseurs

Nous prenons soin de sélectionner et de travailler avec des fournisseurs conformes à nos valeurs. Nous collaborons à la création ou à l'amélioration de leurs aptitudes afin de répondre aux exigences en matière de conformité, et même, de les dépasser. Nous avons un processus d'approbation complet aux fins des nouveaux fournisseurs. Nous approuvons un nouveau fournisseur seulement s'il répond aux exigences de notre nouveau processus d'approbation des fournisseurs. Il s'agit d'un processus global par lequel nous évaluons les fournisseurs selon leur niveau social et environnemental, l'approvisionnement, la qualité, et la production au sein des installations.

Notre politique interdit l'utilisation de sous-traitants ou le travail individuel. Tous les sous-traitants doivent

* Ces liens sont disponibles en anglais.



être approuvés par lululemon et ils sont soumis à des évaluations en matière de CAR. Les fournisseurs sont tenus de surveiller la conformité des sous-traitants au CÉF de lululemon.

Avant d'entamer une relation avec lululemon, les fournisseurs et leurs sous-traitants signent un certificat d'acceptation et d'entente en attestant qu'ils comprennent et respectent les exigences du CÉF et, s'il y a lieu, la norme relative aux travailleurs immigrés étrangers.

Évaluations des fournisseurs (vérifications)

Toutes les installations produisant des articles pour lululemon sont régulièrement évaluées en fonction des critères énoncés dans les indices de référence. Aux termes de notre politique, nous évaluons toutes les installations de rang 1 et 2 au moins tous les 12 mois. D'autres évaluations peuvent être effectuées en présence de certains risques ou enquêtes de griefs. La fréquence de réévaluation du sous-traitant est basée sur les facteurs de risque suivants : géographie, processus de production ou risque élevé de problèmes graves tels que le travail forcé ou les travailleurs immigrés étrangers.

Les évaluations sont effectuées par notre équipe interne de CAR ou par des évaluateurs tiers désignés. Les installations sélectionnées sont également évaluées dans le cadre de notre adhésion auprès de la FLA. Les évaluations sont effectuées sur place. Celles-ci comprennent des inspections visuelles de l'ensemble des installations, y compris la vérification des dortoirs sur place, la révision des documents et les entrevues avec la direction et les travailleurs. Si un contrôle établit des risques graves, nous faisons preuve d'une diligence accrue.

Notre outil d'évaluation en matière de CAR évalue le rendement des installations par rapport aux 11 indicateurs de travail forcé de l'OIT. Dans les régions à risque élevé, tel que la présence de travailleurs immigrés étrangers, nous incluons d'autres mesures de vérification concernant les méthodes d'embauche et les frais de recrutement. Lors des évaluations sur place, nous évaluons les conditions de travail et de vie des travailleurs immigrés étrangers et nous accordons une attention particulière aux avantages sociaux

(p. ex., sécurité sociale, prestations de retraite), ainsi qu'aux pratiques de travail inclusives et à la communication travailleur-responsable.

En 2022, nous avons réalisé 452 évaluations de CAR, dont 74 % menées par notre équipe interne, et 26 % par des évaluateurs tiers désignés. De plus, la FLA a évalué 5 % de nos installations de rang 1. Si un problème est signalé lors d'une évaluation, nous travaillons avec le fournisseur sur un plan d'action corrective et préventive.

Afin de renforcer notre programme en matière de CAR, nous avons amélioré nos outils d'évaluation en 2022 afin de favoriser une analyse plus détaillée des données sur le non-respect des exigences, les causes fondamentales et les autres tendances. En 2023, nous mettrons en œuvre un nouveau système de gestion des données.

Gestion des risques

Formation et renforcement des compétences

Nous approfondissons les connaissances et les capacités des fournisseurs grâce à des formations régulières. Chaque année, nous accomplissons ce qui suit :

- Assurer la formation de tous les nouveaux fournisseurs de rang 1 et 2 par l'entremise de notre processus d'intégration relatif aux exigences en matière de CAR et aux normes du CÉF, aux systèmes de gestion et aux mesures nécessaires à la résolution de problèmes, ainsi qu'aux attentes en matière de livraison du PACP.
- Fournir aux fournisseurs existants de la formation concernant toute mise à jour sur le programme en matière de CAR et les nouveaux outils.
- Offrir une formation ciblée pour traiter les risques régionaux précis, comme le travail forcé, et soutenir l'amélioration des installations.

En 2022, nous avons donné 36 formations obligatoires pour fournisseurs concernant les mises à jour sur le programme et notre outil d'évaluation optimisé. Nous avons également fourni à tous les fournisseurs de rang 1 et 2 une formation en ligne obligatoire sur la prévention du travail forcé.

* Ces liens sont disponibles en anglais.



À l'interne, nous approfondissons les compétences organisationnelles requises en fournissant des formations sur les droits de l'homme ainsi que les exigences de notre programme en matière de CAR. Notre équipe en matière de CAR offre des formations aux décideurs principaux de lululemon, sur des sujets tels que la chaîne d'approvisionnement, les fonctions des produits et les mises à jour du programme en matière de CAR, ce qui renforce leur capacité à soutenir toutes les étapes de la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, y compris à identifier et à assurer la gestion des risques liés aux droits de l'homme, comme le travail forcé. En 2022, 190 employés ont reçu une formation sur le programme en matière de CAR optimisé et 229 décideurs internes ont participé à la formation obligatoire sur le travail forcé.

Mesures correctives et responsabilité

Nos fournisseurs doivent développer des plans d'actions correctives et préventives pour régler les problèmes identifiés par des évaluations internes, de tiers ou partagées. Relativement aux mesures correctives, notre approche vise à user d'une analyse des causes fondamentales et de l'amélioration continue, dans le but de créer un changement positif et durable. Notre équipe en matière de CAR examine et approuve les plans d'actions correctives et préventives en plus d'offrir des conseils et solutions efficaces au besoin. Nous vérifions la mise en œuvre des fournisseurs au moyen d'une révision de documents ou d'évaluations sur place.

Nous déterminons si les risques peuvent être pris en charge par le fournisseur dans le cadre d'un plan d'action correctif et préventif ou si nous devons prendre d'autres mesures. Notre objectif demeure toujours de travailler en partenariat avec les fournisseurs pour résoudre les problèmes. Or, nous nous gardons le droit de mettre fin aux relations avec les fournisseurs en cas de non-conformité grave ou persistante.

Pratiques d'achat responsables

Nous sommes conscients que nos pratiques d'achat peuvent avoir une incidence sur nos fournisseurs et, à leur tour, sur leurs fabricants, soit les gens qui créent nos produits. Nous passons en revue nos pratiques d'achat ainsi que le rendement responsable de la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs.

Cette révision nous aide à identifier les domaines de renforcement des pratiques afin d'atténuer les risques d'effets indésirables.

En 2022, nous avons créé un groupe interne de travail interfonctionnel sur les pratiques d'achat responsables qui s'investit à faire progresser les pratiques appliquées et à formaliser la polyvalence en matière de pratiques d'achat responsables et ses responsabilités. Nous avons également participé à l'indice des directeurs d'achat de Better Buying*. En collaboration avec les fournisseurs et les chefs de file internes des produits et de la chaîne d'approvisionnement, nous avons examiné les résultats de l'indice et identifié les occasions d'amélioration au sein de la conception et du développement, de la planification et des prévisions, du placement et des coûts des commandes ainsi que des partenariats durables.

Procédure de recours

Nous traitons les plaintes des fournisseurs en matière de droits de la personne qui sont importantes, justifiées et légitimes. Ces enjeux peuvent être liés à notre CÉF ou au non-respect potentiel ou réel des droits mondiaux de l'homme directement liés aux opérations, produits ou services de lululemon. Dans la mesure du possible, chaque plainte fait l'objet d'une enquête, et une réponse ou une résolution est fournie au plaignant. Au besoin, nous fournissons des mesures correctives au sein de notre chaîne d'approvisionnement, ou nous y collaborons.

Nous demandons à tous nos fournisseurs de mettre à la disposition de leurs travailleurs des processus de griefs au niveau du site. Grâce à notre adhésion à la FLA, les fabricants et leurs défenseurs peuvent également déposer des plaintes par l'intermédiaire du service des plaintes de la FLA*. Dans ces cas, la FLA collaborera avec nous pour enquêter, corriger et résoudre les plaintes. Notre processus de déclaration des griefs du fabricant (sustainablepartner@lululemon.com) permet aux individus et aux organismes de la chaîne d'approvisionnement de soulever des problèmes de non-conformité. Les fabricants peuvent également déposer des griefs directement aux membres de l'équipe ou les représentants régionaux du CAR.

* Ces liens sont disponibles en anglais.



Nous encourageons fortement les employés de lululemon à signaler les violations potentielles ou réelles du [Code de conduite et d'éthique commerciale mondial](#)*. Nous fournissons une ligne d'intégrité pour les rapports anonymes.

Atténuation des risques

Nous avons une tolérance zéro par rapport au travail forcé, que l'OIT définit de « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ».

Nos normes de conformité au CÉF établissent les exigences minimales pour tous les fournisseurs et comprennent les 11 indicateurs de travail forcé de l'OIT. Ils englobent aussi le principe de paie de l'employeur, stipulant que les frais et autres coûts associés à l'emploi des travailleurs, y compris les frais de recrutement, de déplacement et de traitement, sont la responsabilité exclusive du fournisseur. Nous sommes signataires de l'engagement envers une chaîne d'approvisionnement responsable de l'AAFA et de la FLA.

Pour atténuer les risques liés au travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement, nous nous concentrons sur deux éléments principaux :

Produits agricoles

Il y a un nombre élevé de travailleurs moins qualifiés dans le secteur agricole, où plusieurs mesures de travail informelles sont souvent instaurées. Selon l'infrastructure régionale et d'autres facteurs, nous sommes conscients que la surveillance et la protection limitées peuvent augmenter le risque de travail forcé. Nous sommes conscients du risque de travail forcé dans la production des matières premières issues de l'agriculture et utilisées dans nos produits, comme le coton et le caoutchouc. Notre politique vise à obtenir des produits agricoles provenant de régions où le risque de travail forcé est moins élevé, selon nos évaluations des risques, et de certifier les produits en adoptant des normes de traçabilité appropriées dans l'industrie.

Le coton représente environ 16 % de notre utilisation des matières premières par volume. Nous continuons à miser sur l'approvisionnement en fibres de coton auprès de l'Australie, de l'Amérique du Sud et des États-Unis. Nous sommes aussi investis à adopter des plateformes de coton plus responsables dans notre gamme, y compris des initiatives de traçabilité en matière de coton ainsi que des modèles de chaîne de coton biologique et régénératif.

Le caoutchouc représente environ 1 % de notre utilisation des matières premières par volume. La totalité du caoutchouc naturel avec lequel nous nous sommes approvisionnés en 2022 provient de forêts certifiées par le [Forest Stewardship Council \(FSC\)](#) au Guatemala et au Sri Lanka. La certification FSC interdit le travail forcé.

Nous continuons d'étendre notre travail de traçabilité pour soutenir et faciliter notre approche de diligence raisonnable afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer les risques d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement en amont de nos fournisseurs. Consultez notre [rapport annuel sur notre impact](#)* pour en savoir plus sur les sources traçables.

Travailleurs migrants étrangers

Les fabricants quittant leur maison pour travailler dans un autre pays ou une autre région peuvent être vulnérables au travail forcé en raison des pratiques non éthiques de recrutement, d'embauche et d'emploi, comme la documentation retenue ou le non-remboursement des frais de recrutement.

Nous avons identifié les travailleurs migrants étrangers comme un groupe à risque dans des lieux d'approvisionnement particuliers, notamment au Japon, en Corée, à Taïwan et en Thaïlande. Dans ces pays, nous collaborons avec les fournisseurs et leurs sous-traitants pour assurer le respect des [normes sur les travailleurs immigrés étrangers](#)*. Nous fournissons également des conseils en matière de recrutement éthique et d'emploi continu des travailleurs immigrés étrangers, y compris l'élimination des frais de recrutement.

Depuis 2017, nous soutenons les fournisseurs de rang 1 et 2 à Taïwan dans le cadre d'un programme « Sans frais » pour travailleurs immigrés étrangers,

* Ces liens sont disponibles en anglais.



dans le but d'éliminer les frais de recrutement des travailleurs étrangers. En 2022, les 33 installations de nos fournisseurs taiwanais se sont conformées aux exigences du programme « Sans frais ». Nous élargissons actuellement le programme « sans frais » au Japon, en Corée et en Thaïlande.

Évaluer l'efficacité

Nous nous efforçons d'améliorer continuellement notre approche visant à éliminer l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. Les étapes vers cet objectif continu sont décrites dans chaque section de cette déclaration.

Pour évaluer l'efficacité de nos efforts en matière de chaînes d'approvisionnement responsables, nous surveillons, vérifions et validons les progrès réalisés en fonction de nos programmes, mesures et indicateurs. Cette déclaration présente des indicateurs de rendement précis. Le rendement relatif aux autres indicateurs est présenté dans notre [Divulgateion en matière de chaînes d'approvisionnement responsables 2022*](#) et notre [Rapport sur notre impact*](#).

Autres renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos politiques et pratiques visant l'élimination de l'esclavage moderne, de la traite des personnes et du travail forcé dans nos chaînes d'approvisionnement, veuillez consulter le document [Divulgateion en matière de chaînes d'approvisionnement responsables 2022*](#) de lululemon athletica inc.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur ce document ainsi que sur nos efforts de prévention de l'esclavage moderne. Veuillez nous envoyer un courriel à sustainablepartner@lululemon.com.

lululemon athletica inc. a consulté les filiales concernées qu'elle possède ou qu'elle dirige lors de l'élaboration de cette déclaration.

Se trouvant à Londres, le siège social de lululemon athletica UK Ltd. gère 20 magasins et compte environ 570 employés. Ses équipes voient à la vente, au marketing et à la distribution des produits lululemon. Elles ne participent pas à la fabrication. Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de lululemon UK.



Sarah Clark,
membre du conseil d'administration de lululemon athletica UK Ltd., juin 2023

lululemon athletica australia holding Pty Ltd. et sa filiale, lululemon athletica australia Pty Ltd., ont leur siège social à Melbourne, gèrent 32 magasins et comptent environ 1320 employés. lululemon australia se consacre à la vente au détail, au marketing et à la distribution des produits lululemon et ne s'engage pas dans la fabrication. Cette déclaration a été approuvée par les conseils d'administration de lululemon athletica australia holding Pty Ltd. et de lululemon athletica australia Pty Ltd.



Paul Tinkler,
membre du conseil d'administration de lululemon athletica australia holding Pty Ltd. et de lululemon athletica (australia) Pty Ltd., juin 2023



* Ces liens sont disponibles en anglais.